



acte certifié exécutoire,
transmis en Préfecture le 10 février 2022
affiché ou publié le jeudi 03 février 2022
identifiant de télétransmission 073-200069110-20220210-lmc1H26737H1-DE
identifiant unique de l'acte lmc1H26737H1

Extrait du registre des décisions

Bureau du 03 février 2022

n° 007-22

Objet : *RS - Attribution du marché pour les travaux de réhabilitation des collecteurs d'eaux usées dans les périmètres de protection rapprochée du puits Joppet, rue de Gonrat à Bassens*

- date de convocation le 28 janvier 2022
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi trois février dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 30

Aillon-le-Jeune	
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Alain Caraco - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt - Thierry Repentin
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	
Jarsy	
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	
Puygros	
Saint-Alban-Leyse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 8

de Pierre Brun à Marie Bénévise - de Pierre Duperier à Dominique Pommat - de Christelle Favetta-Sieyes à Franck Morat - de Jean-Pierre Fressoz à Philippe Gamen - de Marie Perrier à Philippe Gamen - de Christophe Richel à Michel Dyen - de Alain Thieffenat à Michel Dyen - de Serge Tichkiewitch à Dominique Pommat

- conseillers excusés : 14

Jean-François Beccu - Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Michel Camoz - Jean-Benoît Cerino - Maryse Fabre - Sandra Ferrari - Philippe Ferrari - Marcel Ferrari - Max Joly - Luc Meunier - Damien Regairaz - Jean-Maurice Venturini

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 03 février 2022

délibération n° 007-22

objet **RS - Attribution du marché pour les travaux de réhabilitation des collecteurs d'eaux usées dans les périmètres de protection rapprochée du puits Joppet, rue de Gonrat à Bassens**

Daniel Rochaix, vice-président chargé de l'eau, de l'assainissement et des eaux pluviales, rappelle qu'une consultation a été lancée le 1^{er} juillet 2021 pour les travaux de rénovation des collecteurs d'eaux usées dans les périmètres de protection rapprochée du puits des Iles et du puits Joppet.

Le marché était composé de 2 lots :

- lot 1 : réhabilitation des collecteurs dans le périmètre de protection rapprochée du puits des Iles sur la commune de La Motte-Servolex (3 166 ml de réseaux de diamètres 150 à 400 mm),
- lot 2 : réhabilitation des collecteurs dans le périmètre de protection rapprochée du puits Joppet sur la commune de Chambéry (1 403 ml de réseaux de diamètres/dimensions 125 à 700 x 900 mm).

Le lot 2 a été déclaré sans suite pour motif d'intérêt général.

La rue de Gonrat à Bassens, située dans le périmètre de protection rapprochée du puits Joppet, fait l'objet de travaux de réseaux divers jusqu'à mi-février 2022, qui seront suivis de travaux d'aménagement de voirie en avril 2022.

Dans ce cadre, une consultation portant uniquement sur ce secteur a été lancée le 21 décembre 2021, ayant pour objet la réalisation de travaux de rénovation du collecteur d'eaux usées rue de Gonrat (Bassens), par chemisage structurant continu entre deux regards de visite depuis l'intérieur, ainsi que les réparations ponctuelles, la reprise de l'étanchéité de regards de visite, la reprise des branchements (par chemisage ou fouille traditionnelle) et la pose de tabourets.

Les offres reçues ont été notées conformément aux critères de jugement définis dans le règlement de la consultation :

- prix : 60 %,
- valeur technique 40 %.

La commission d'appel d'offres a émis un avis favorable à l'attribution du marché au groupement d'entreprises Réhacana / EHTP, pour un montant total estimatif de 124 765,35 € HT selon détail quantitatif estimatif basé sur le bordereau de prix unitaires.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

Vu la délibération n° 077-20 C du Conseil communautaire du 10 septembre 2020 déléguant au Bureau la prise de toute décision relative à la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des accords-cadres ainsi que des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 214 000 € HT,

Vu le code de la commande publique,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 20 janvier 2022,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : attribue le marché pour les travaux de réhabilitation des collecteurs d'eaux usées dans les périmètres de protection rapprochée du puits Joppet, rue de Gonrat à Bassens, au groupement d'entreprises Réhacana / EHTP, pour un montant total estimatif de 124 795,35 € HT selon détail quantitatif estimatif basé sur le bordereau de prix unitaires,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer le marché et tous documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : **Décision du Bureau**

Numéro attribué à l'acte : **007-22**

Objet de l'acte : RS - Attribution du marché pour les travaux de réhabilitation des collecteurs d'eaux usées dans les périmètres de protection rapprochée du puits Joppet, rue de Gonrat à Bassens

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 3 - Délibérations ou décisions relatives aux MAPA

Date de l'acte : 10 février 2022

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20220210-lmc1H26737H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H26737H1

Date de transmission en Préfecture : 10 février 2022

Date de réception en Préfecture : 10 février 2022

Période d'affichage : du au